



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 25 mars 2024  
Convocation du : 19 mars 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD,

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Lahcem AIT EL HAJ, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter par Martine DUBREU, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE et Pierre VANNESTE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EN RETARD** : Rut LERNER-BERTRAND, Carole CASIER, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter au vote de la délibération DE24.020 Philippe CATTOIRE, Martine COBBAERT et Dominique BAILLEUL.

**ABSENTS** : Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philippe CATTOIRE

DE24.030

**FINANCES****BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT  
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT  
 OPÉRATION COMPTABLE N°661  
 « CRÉATION D'UN CITY PARK – QUARTIER SALENGRO »  
 MODIFICATION

*Autorisation - Approbation*

☞

Par délibération DE22.179 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la création d'un city park dans le quartier Salengro. Elle a ensuite été modifiée par délibération DE23.046 du 30 mars 2023.

L'AP/CP est appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, les études entamées en 2022 ont permis l'acquisition du terrain et la réalisation des travaux en 2023 qui se poursuivront en 2024.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2022	2023
Création d'un city park – quartier Salengro	<b><u>270 000 €</u></b>	116 000 €	154 000 €

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2022	2023
Création d'un city park – quartier Salengro	<b><u>270 000 €</u></b>	0 €	270 000 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		Réalisés en 2023	2024
Création d'un city park – quartier Salengro	<b><u>341 181,73 €</u></b>	256 864,96 €	84 316,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240325-DE24030-DE



**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Philippe CATTOIRE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille